N °69

21 Septembre 2017

BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

Projets et réalisations	2
La vie des associations	2 à 6
La flow vélo	6
Photo souvenir de l'équipe de football féminine	7
Permanences, de notre Sénateur de Maryse Lavie-Cambot de notre Député	7
En bref	8
Etat civil	9
Collecte des sacs jaunes et noirs	9
Permis piéton et Internet pour tous	9
Des amies du jardinier	10
Jean le Champi	10-11
Kermesse 1988	12
Comptes-Rendus du conseil municipal	13 à 18
Repas de quartiers, Lotissement Bellevue Chez Trape La grange du juge	19

Le mot du Maire

C'est l'automne, l'époque des feuilles mortes et celles des feuilles d'impôts locaux, avec une particularité cette année due à la fusion de notre communauté de communes qui s'appelle "La Rochefoucauld - Porte du Périgord". Nous sommes maintenant en fiscalité professionnelle unique (FPU), cela veut dire que la totalité de notre fiscalité professionnelle est perçue par la communauté de communes qui nous en remet une partie à travers une dotation de compensation.

Dans le même temps, la nouvelle communauté de communes va baisser ses taux ménagers (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties). Cette baisse va s'étaler sur 6 ans. Le conseil municipal, pour ne pas subir de baisse de recettes, a décidé, à l'unanimité, d'augmenter ses taux communaux de l'équivalent, **opération neutre pour le contribuable**.

Autre évènement de cette rentrée, la maison de santé est terminée : notre médecin, notre kiné et notre infirmier ne vont pas tarder à y emménager. Merci à eux de participer au projet de santé. Je rappelle que c'est ce projet, coordonné par le Docteur MARTIN et, qui concerne la Rochefoucauld, Montbron Chazelles et Marthon, qui nous met dans les meilleures dispositions pour le remplacement des professionnels de santé, pour certains proches de la retraite.

Fête des Ecoles du 30 juin 2017

PROJETS ET REALISATIONS

MAISON DE SANTE

Elle est terminée : le médecin, le kiné et l'infirmier vont emménager dans les jours qui viennent.

IMMEUBLE ANCIENNE PERCEPTION

Initialement prévu pour 6 logements, le conseil municipal a décidé de revoir le projet en 4 petits logements, ceci à cause de la faiblesse de la demande locative actuelle et devant la naissance de projets privés adaptés aux personnes âgées sur la commune, 10 en tout.

Le Maire
Patrick BORIE

LA VIE DES ASSOCIATIONS

MANIFESTATIONS

OCTOBRE

Dimanche 15 : FOIRE AUX HUITRES, MOULES ET BROCANTE - Comité des Fêtes.

DECEMBRE

Vendredi 1er : TELETHON - Chorale "Les Chœurs du Bandiat" à l'Église Saint-Martin.

Vendredi 22 : Vente d'objets de Noël à l'École (Amicale Laïque)

AMICALE LAIQUE

SPECTACLE DU 30 JUIN 2017 : L'ensemble du personnel de l'école, ainsi qu'une intervenante en danse, ont préparé durant plusieurs semaines un spectacle pour clôturer l'année le 30 juin ; tourné autour des différents thèmes étudiés durant l'année scolaire. Les enfants ont aimé cette préparation et, malgré un bouleversement sur le déroulement de la soirée (en raison du temps qui a rendu la déambulation dans Marthon impossible), le spectacle a enchanté enfants, parents et enseignants ! La soirée s'est terminée autour du Barbecue de la Fête de l'école organisé par l'Amicale Laïque. Belle rentrée à tous et très vite pour suivre les tribulations de nos Petits Ecoliers.

30 juin 2017 : Spectacle des Ecoles

ATELIER EQUILIBRE

La Gym Volontaire et Equilibre continue à Marthon !

Suite à l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le jeudi 7 septembre, un nouveau bureau s'est formé avec **Martine Reuzeau** pour la Présidence, **Denise Morelieras** pour la Trésorerie et **Colette Vieille** pour le Secrétariat. Un grand merci pour l'investissement de Moïse Raynaud qui a été Président de l'association sur plusieurs années depuis sa création en 2008, ainsi que Madeleine Raynaud qui s'est occupée du secrétariat, également depuis sa création. L'association de Gym Volontaire et Equilibre de Marthon compte une trentaine d'adhérents qui pratique de la gym tous les jeudis matin de 9h30 à 10h30 à la salle des halles. Les séances de gym se déroulent dans la bonne humeur, sous la direction de Stéphanie, notre animatrice diplômée, qui est employée par l'APSL16 (un groupement d'employeurs) et mise à notre disposition pour intervenir auprès du groupe sur toute l'année. Le but de notre gym est de faire du sport régulièrement, adapté à nos capacités, pour améliorer notre souplesse, notre équilibre et renforcer nos muscles, tout cela dans une ambiance sympathique.

Les cours ont commencé depuis le jeudi 14 septembre. Venez faire un essai gratuit ! N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements auprès de : Martine 06 60 45 02 32 Denise 06 47 43 87 40 ou Colette 07 85 17 19 89.

CLUB LOISIRS CHANTS ET DETENTE

Une petite journée au Marais Poitevin et ses alentours

Balade dans le Marais Poitevin le 17 juin 2017

Le dix-sept juin dernier à six heures du matin, un regroupement attendait le bus qui allait emmener les adhérents du club loisirs chants et détente, quelques adhérents des anciens combattants de la section de Marthon ainsi que quelques marthonnais et des communes voisines. Lorsque le bus arriva, les 47 passagers prirent leur place. C'est avec un temps magnifique que nous filions vers les Deux-Sèvres. Nous avions rendez-vous à Coulon (79) pour prendre un petit déjeuner puis ensuite, une démonstration des produits de fabrication française nous attendait.

Repas avant la balade dans le Marais Poitevin

A 12h30, nous nous sommes tous retrouvés autour d'une table pour goûter aux produits régionaux. Après cette délicieuse dégustation, aux environs de 14h, nous montions dans les barques pour naviguer sur la Venise verte du Marais Poitevin. L'enrichissante balade en barque terminée, il nous restait encore une dégustation à faire, cette fois-ci de produits locaux sur la base du Cognac. Toutes bonnes choses ayant une fin, à 17h, le bus fut assailli par des promeneurs harassés par une journée chaude et ensoleillée. Enfin, après 2h30 de route, nous arrivions à 19h30, les 47 passagers sortirent du bus, retrouvant sous leurs pieds le sol marthonnais. Merci aux organisatrices de cette magnifique excursion dans les Deux-Sèvres.

Le LOTO du Club Loisirs Chants et Détente de Marthon s'est déroulé le dimanche 3 septembre, au Pôle Culturel. Dès 13h, les joueurs commençaient à s'agglutiner devant les portes de la salle. C'est à 14h30 que le loto put commencer dans une salle bondée. Lors de l'entracte, les crêpes, gâteaux et boissons furent très appréciés par les joueurs affamés. Beaucoup repartirent très heureux de leurs gains et d'autres, beaucoup moins chanceux, rentrèrent chez eux les mains vides, juste avec des rancoeurs d'avoir frôlé de si peu tel ou tel lot. Le Club Loisirs Chants et Détente remercie toutes les personnes qui les ont aidées, soit pour la fabrication des crêpes et pâtisseries, soit pour la préparation de la salle et son rangement le soir.

MARTHON

L'Association
Bandiat Passion'Aimant

REPRISE DES COURS
STRETCHING
Basé sur des exercices PILATES
Travail des muscles profonds, de la souplesse, de la tonicité musculaire

Mardi de 19h00 à 20h00
A PARTIR DU 5 SEPTEMBRE 2017
1 Cours d'essai offert

Salle au-dessus des Halles

Cours dispensés par Catherine GOURSAUD
Professeur de Danse
Diplômée du Centre de Formation Walter Nicks
&
Certifiée Praticienne Massage Assis Minute
(MAM) de l'I.F.J.S.

Renseignements Tél. 06 08 40 32 34 / 06 15 59 69 88

COMITE DES FETES

Marche du 21 mai 2017 : Après quelques jours de fortes pluies, quelle chance, le soleil était au rendez-vous pour cette belle matinée de marche. Très beau parcours, très ombragé car une grande partie du circuit était en sous-bois. Casse-croûte traditionnel et concours de pétanque à la suite où les participants cherchaient l'ombre.

Marche organisée par le Comité des Fêtes le 21 mai 2017
Photos : J. LISLAUD

CASSE-CROUTE DU 13 JUILLET 2017

Agréable soirée offerte comme chaque année par le Comité des Fêtes. Superbe feu d'artifice, très applaudi, il était plus important que les années précédentes puisqu'il s'agissait du feu correspondant à celui du mois d'août, la frairie n'ayant plus lieu

Rendez-vous pour la dernière manifestation de l'année, notre « 34ème Foire aux Huîtres aux Moules et la Brocante » qui aura lieu le 15 Octobre 2017. Comme chaque année vous pouvez vous inscrire en tant qu'exposant au 05.45.70.27.18 (Heure des Repas).

LA GAULE MARTHONNAISE

La Gaule Marthonnaise a organisé son concours de pêche le 10 juin 2017 sur les rives du Bandiat, lieu dit "la Prairie des Genêts", derrière l'usine de pierre des Ets Gauthier à Marthon. La veille, comme d'habitude, préparation des places puis, montage du tivoli
avec les membres volontaires de l'AAPPMA.

C'est la saison des foins, ça tombe bien, Messieurs à vos fourches et râteaux pour nettoyer l'emplacement. Le tivoli : c'est toujours la même galère pour le monter, mais c'était un peu mieux que l'année dernière. Le lendemain matin, pour le concours individuel, 45 pêcheurs se sont inscrits, plus 1 qui n'a pas pu participer, ce qui porte le nombre à 46 ; 11 pêcheurs de plus que l'année 2016, c'est en progression, bravo. Casse-croûte et café avant le coup d'envoi, préparé comme d'habitude par Daniel Montalescot, la convivialité

est assurée. 9h, c'est le début du concours, toutes les lignes en pêche, les poissons n'ont plus qu'à mordre pour le plaisir de chaque participant. A un moment donné, une mini tornade a projeté le foin en l'air en tourbillons, c'était assez spectaculaire.

Bien installé, chaque pêcheur tente de prendre le plus possible de poissons afin de gagner le concours. Les appâts sont de rigueur, chacun fait sa meilleure recette.

Classement de ce 1er concours individuel : 1er : Benjamin Buisson de la Truite Saumonée**,** 2ème et 1er marthonnais : Christian Carette 3ème : Dylan Picard de la Gaule Marthonnaise. Le 1er prix femme est remporté par Marie-Noëlle Lasret de la Gaule Marthonnaise. Le 1er prix enfant par Alexis Picard de la Gaule Marthonnaise.

Les champions

De Gauche à droite, Marie-Noëlle Lasret, Jean-Paul Gras, Dylan Picard, Alexis Picard, Christian Carette et Benjamin Buisson.

Remise du 1er prix féminin à Marie-Noëlle Lasret par le président Jean-Paul Gras et Christian Carette.

Le 2ème concours, l'après-midi, était à l'américaine, c'est-à-dire en doublettes. 10 équipes inscrites : l'équipe Christian Brulaud et Etienne Laurin de la Gaule Marthonnaise est la gagnante.

Fidélité récompensée

Christian Bodard et Nicole Avril, récompensés par l'association pour leurs services rendus à l'AAPPMA depuis de nombreuses années, merci à eux pour leur dévouement.

Convivialité

Yves Gourinchas et Daniel Montalescot aux fourneaux : merguez, saucisses, ventrèches et diverses boissons ont fait le bonheur des pêcheurs et de leurs invités.

L'AAPPMA de Marthon remercie la Fédération de la Charente qui était présente, ainsi que M. le Maire.

Merci également à tous les participants et bénévoles non pêcheurs qui ont contribué à la réussite de cette journée pêche sur la rivière le Bandiat ainsi qu'aux riverains et propriétaires pour l'entretien des prés. Mention spéciale aux jeunes filles et garçons qui ont participé à ce concours. A l'année prochaine, encore plus nombreux avec de beaux lots à gagner et la convivialité assurée.

Médaillé : Lors du congrès 2017 de la Fédération de Pêche de la Charente, Christian Carette reçoit la médaille d'or du mérite par la Fédération de Pêche en récompense du travail de bénévole qu'il accomplit au sein de l'AAPPMA.

MERCI à Mme Gisèle Houmeau du moulin de Ploux à Marthon qui, chaque année, fait un don à l'association.

Christian Carette

TAI CHI – QI HAI

Notre présidente, Annette PERISSAT, a obtenu le diplôme d'instructeur de Tai Chi Chuan. Félicitations pour cette distinction méritée. Reprise des cours depuis le jeudi 21 septembre. Rendez-vous tous les jeudis de 18h à 20h pour les avancés et de 20h à 21h30 pour les débutants.

Renseignements pour les avancés au 06.71.82.74.17 et pour les débutants au 07.81. 85.33.60.

N'hésitez pas à venir nous voir et tester. Vous serez les bienvenus.

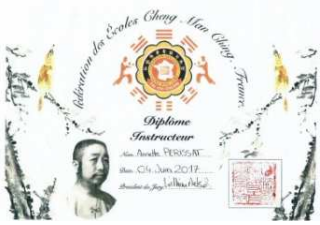

La secrétaire
Jocelyne Lislaud

LA FLOW VELO

La Flow Vélo, qui passe par MARTHON sur la coulée d'oc, c'est le doux nom d'une véloroute nationale qui permet de relier Thiviers en Dordogne à l'île d'Aix en Charente-Maritime, en sillonnant, d'Est en Ouest la Charente. Une campagne chic et verdoyante, un fleuve Charente tout en nuances et courbures, un vignoble vallonné, un océan aux accents toniques, des villages de pierre, d'eau et de charme… La Flow Vélo invite à un voyage de près de 290 km tout en douceur, en mode slow tourisme, au coeur de la Nouvelle-Aquitaine. Avec ses 290km, la Flow Vélo met en connexion La Scandibérique qui relie Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) et la Vélodyssée reliant le sud de l'Angleterre à la côte basque.

PHOTO SOUVENIR DE L'EQUIPE DE FOOTBALL FEMININE

Proposé par Mme HUSSON

Article publié aux environs des années 1965 ou 1966.

Nos sportives n'ont pas démérité

De Gauche à droite au 1er rang : Mmes Yvette Borie, Dominique Barrès, Louisette Villard

2ème rang : Martine, Mme Biche Husson, Renée et Christiane.

Vendredi 15 Août, au cours du jeu Intervilles Marthon-Javerlhac, nos représentantes se sont inclinées face aux javerlhacoises déchaînées !

Quel match mes amis ! Jamais l'U.S. Marthon n'avait vu autant de spectateurs ceinturant le stade !

Dès le début, les marthonnaises ouvrent le score par leur rapide avant-centre mais très vite, les javerlhacoises égalisent et imposent leur jeu. Leur capitaine, par sa technique et ses frappes de balles puissantes, sème la panique dans notre équipe. Et soudain, c'est le second but pour Javerlhac. Les spectateurs bondissent et portent en triomphe leur favorite.

La partie reprend acharnée. Mme Borie, dans le but, évite les plongeons et préfère se mettre à genoux. Et soudain, trompée par un rebond de la balle, Mme Villard marque contre son camp ! Démoralisation ? Pas du tout, la partie reprend de plus belle. Mme Husson et Mme Barrès se démènent et tentent l'impossible aidées de leurs partenaires. Hélas ! un quatrième but pour Javerlhac concrétise leur supériorité.

C'est la fin. Les javerlhacoises ont obtenu une revanche éclatante bien méritée. Bravo et à l'année prochaine.

NOTRE SÉNATEUR

Michel BOUTANT : Prendre rendez-vous auprès de son attachée parlementaire, Mme Anny Tamisier, au 05.45.70.71.71

PERMANENCE DE MARYSE LAVIE-CAMBOT

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE sur notre secteur, Mme Maryse LAVIE-CAMBOT assure une permanence mensuelle à la mairie de LA ROCHEFOUCAULD le 1er mercredi de chaque mois de 9h à 11h et à la mairie de MONTBRON le 2ème mercredi de chaque mois de 9h à 11h.

PERMANENCE DE NOTRE DEPUTÉ

La permanence de M. Jérôme LAMBERT sera assurée aux mairies de Jauldes le 6 Octobre à 9h30, de Vouthon le 20 Octobre à 9h30, de La Rochefoucauld le même jour à 14h, de Pranzac le 23 Octobre à 17h et d'Ecuras le 30 Octobre à 15 h30

Inscription sur la liste electorale 2018

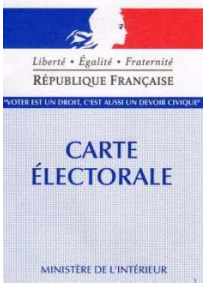

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2017 pour être effectives à compter du 1er mars 2018. Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et, qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2017 pour savoir s'ils ont été inscrits d'office. Les ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires au plus tard à cette même date. Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent en effet prendre part aux élections MUNICIPALES et aux élections des représentants français au PARLEMENT EUROPEEN.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription : Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

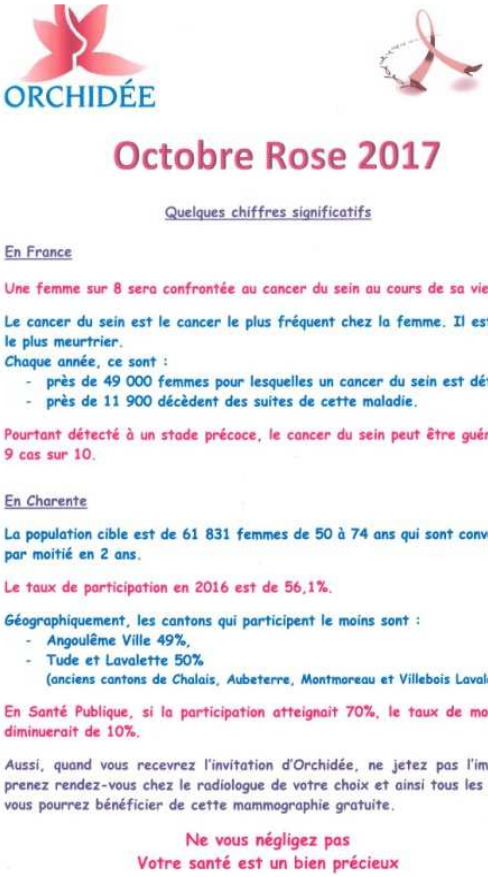

ORCHIDÉE

Octobre Rose 2017

Quelques chiffres significatifs

En France

Une femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Il est aussi le plus meurtrier.
Chaque année, ce sont :
- près de 49 000 femmes pour lesquelles un cancer du sein est détecté,
- près de 11 900 décèdent des suites de cette maladie.

Pourtant détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10.

En Charente

La population cible est de 61 831 femmes de 50 à 74 ans qui sont convoquées par moitié en 2 ans.

Le taux de participation en 2016 est de 56,1%.

Géographiquement, les cantons qui participent le moins sont :
- Angoulême Ville 49%,
- Tude et Lavalette 50%
(anciens cantons de Chalais, Aubeterre, Montmoreau et Villebois Lavalette).

En Santé Publique, si la participation atteignait 70%, le taux de mortalité diminuerait de 10%.

Aussi, quand vous recevrez l'invitation d'Orchidée, ne jetez pas l'imprimé, prenez rendez-vous chez le radiologue de votre choix et ainsi tous les 2 ans, vous pourrez bénéficier de cette mammographie gratuite.

Ne vous négligez pas
Votre santé est un bien précieux

Collecte de sang

Elles auront lieu à la salle des fêtes de MONTBRON mardi 24 octobre et mardi 26 décembre 2017 de 17h à 20h.

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire national des mineurs est obligatoire. L'autorisation est matérialisée par la présentation d'un formulaire CERFA, renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale. L'autorisation doit être présentée à chaque sortie du territoire national accompagnée de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale mentionné sur le Cerfa. En outre, le mineur doit être en possession des autres documents de voyage requis : soit passeport valide accompagné d'un visa s'il est requis, soit carte d'identité nationale en cours de validité. Vous pouvez télécharger le document *CERFA n° 1646*01* sur le site www.service-public.fr. AUCUNE DEMARCHE EN MAIRIE N'EST NECESSAIRE.

Succession et donation

Une réunion d'information est organisée par le comité MSA de l'Angoumois le **mardi 7 novembre 2017 à 14h à LA ROCHEFOUCAULD** au cinéma "la Halles aux grains" (1 rue des tanneurs) avec l'intervention d'un notaire de la Charente. Entrée gratuite ouverte à tous.

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Le conciliateur de justice peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) ; différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux ; différends relatif à un contrat de travail ; litiges de la consommation ; impayés ; malfaçons de travaux, etc.

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges : d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire) ; de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales ; de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).

M. BUSSIERE Roger, Conciliateur de Justice, tient des permanences à MONTBRON, à la Mairie, le 1er mercredi de chaque mois de 14h à 17h et à LA ROCHEFOUCAULD, à la Mairie, le 2ème mercredi de chaque mois de 14 h à 17h. Les consultations, lors de ces permanences sont GRATUITES et SANS RENDEZ-VOUS. En cas d'urgence, vous pouvez envoyer un mail : bussiere.roger@wanadoo.fr ou Portable : 06.82.71.60.81

ETAT CIVIL

DU 28 MAI 2017 AU 15 SEPTEMBRE 2017

NAISSANCES
Liam VILLELEGIER
Maël LAFON

MARIAGE
Jean-Louis BARRET avec
Marielle SILBERSTEIN

DECES
Irma DUCHADEAU
Madeleine ROLLAND (Maison de Retraite)
Mylène FOURGEAU
André LAFARGE (Maison de Retraite)
Jeanne DUBARRY (Maison de Retraite)

COLLECTE DES SACS JAUNES ET DES SACS NOIRS

Depuis le 3 avril 2017, les collectes ont lieu les LUNDIS, tantôt le sac noir, tantôt le sac jaune et doivent être mis le dimanche soir.

La collecte des sacs jaunes a lieu les LUNDIS des semaines impaires soient les 25 septembre, 9 et 23 octobre, 6 et 20 Novembre, 4 et 18 décembre, mardi 2, lundis 15 et 29 janvier 2018.

Le ramassage des sacs noirs a lieu les LUNDIS des semaines paires, soient les 2, 16 et 30 Octobre, 13 et 27 novembre, 11 et mardi 26 Décembre, 8 et 22 janvier 2018.

PERMIS PIETON ET INTERNET POUR TOUS

Article et photo Charente Libre

Les écoliers fiers de leur réussite avec M. le Maire et les Gendarmes de Montbron

Les écoliers de MARTHON ont tous réussi le permis piéton et le permis Internet.

Pour les deux permis, la démarche est la même. La gendarmerie vient dans un premier temps présenter le permis. Ensuite, les enseignants dispensent la formation appropriée. Quand cette formation est assimilée par les enfants, les gendarmes reviennent pour faire passer l'examen. Dernièrement, 20 élèves de CE2 ont passé et réussi le permis piéton. "Ce permis permet d'informer les enfants des dangers et de la conduite à tenir sur la voie publique. 24 élèves de CM2 ont passé et réussi le permis internat. Là aussi, ce permis permet de mettre en garde les enfants sur les dangers d'une utilisation non appropriée d'internet et de leur communiquer les bonnes pratiques" explique l'adjudant-chef Eric Ballanger.

DES AMIES DU JARDINIER

Proposé par Daniel Villard

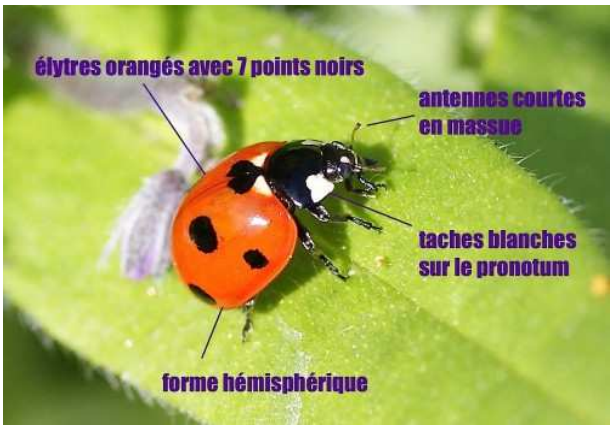

Oui, nous les aimons bien ces insectes coléoptères à élytres rouges ornées de sept points noirs que nous laissons avec plaisir cheminer sur notre main jusqu'à leur envol.

Seulement, nous en voyons moins dans nos jardins! Vous avez deviné, il s'agit des coccinelles dites ''Bêtes à bon Dieu''. Elles sont les amis du jardinier. Les adultes ainsi que les larves se nourrissent de pucerons qu'elles pourchassent dans le jardin parmi les rosiers, les framboisiers, les haricots... Une larve peut en manger jusqu'à 80 par jour en fin de croissance, entre 80 et 100 par jour pour un adulte. En sortie d'hiver et en été, quand le nombre de pucerons diminue, les adultes consomment aussi du pollen et du nectar. Ils rejettent un liquide odorant au goût amer les protégeant des oiseaux.

En fin d'hiver, dès que la température dépasse 12 à 15 degrés, la coccinelle s'active. Elle consomme du pollen riche en protéine et diverses proies. La femelle pond en avril ou mai entre 500 et 1000 œufs jaunes dans des endroits riches en pucerons dont les larves se nourriront. Elles se développeront rapidement, se fixeront alors aux végétaux sur place, et se transformeront en chrysalides. Les adultes qui en sortiront seront de couleur jaune et prendront leur couleur définitive en 24 heures. La coccinelle à 7 points (Coccinella Septempunctata) est rouge (voir photo) et d'une taille de 0,5 cm à 1cm environ. Sous les élytres se trouvent les ailes plus longues que les élytres, plissées en longueur et pliées en travers et qui doivent être déployées pour l'envol.

Mais voici ''la coccinelle asiatique'' !

Originaire de Chine, elle a été importée en Europe et aux Etats-Unis pour la lutte biologique. Son comportement, sa prolificité, et sa voracité en font désormais une espèce invasive nuisible pour nos coccinelles rouges locales qui risquent disparaître. En effet, en cas de pénurie de nourriture elles s'attaquent allègrement à nos « Bêtes à Bon Dieu »,

à leurs œufs ou à leurs larves qu'elles dévorent !

JEAN LE CHAMPI

Proposé par Patrick GUICHOU

Le 24 juin 1817, alors que les fermiers du Comte de Marthon s'apprêtent à partir au champ pour aller faire les foins et que le soleil se lève en direction de Feuillade, Léa, la jeune soubrette du château, sort pour aller chercher le pain pour ses patrons. Elle passe comme toujours par la porte arrière donnant directement de la cuisine sur le parc. En revenant, chargée de couronnes de pain, elle entend un bruit devant la porte principale du château. Elle s'arrête pour écouter, des cris d'enfant proviennent de l'escalier d'honneur. Elle s'empresse d'aller chercher Bérénice la gouvernante.

- Madame s'il vous plaît, j'entends des cris de bébé sur l'escalier de devant et je pense qu'il est juste à la porte.

- Que me racontes-tu là grande sotte, tu es encore en plein rêve, il va falloir te réveiller, sinon je vais le faire moi-même et tu vas le sentir passer !

- Mais, madame, je vous assure que j'ai entendu des cris de nourrisson en passant le long du château et que si vous ne me croyez pas, je vous demande de bien vouloir aller voir ce qui se passe.

- Si jamais tu me fais déplacer pour rien, je te jure que tu vas avoir du mal à t'asseoir pendant au moins une semaine, viens allons voir ce que tu me chantes là.

Les deux femmes sortirent par la petite porte de derrière et se rendirent sur l'escalier d'honneur. Dans un panier, un bébé criait en gigotant dans tous les sens.

- Vous voyez, madame Bérénice, que je ne vous avez point menti ! Qu'allez-vous faire ?

- Je vais de ce pas chez madame la Comtesse, je dois reconnaître que cette fois-ci, tu n'as pas menti et que tu n'as pas la tête dans les nuages.

Bérénice partit suivie de la petite soubrette, elle se retourna et vit les bras vides de la jeune fille.

- Grande sotte, vas-tu prendre ce panier pour le rentrer à l'abri ! Nous n'allons pas laisser ce braillard dehors pour que des gens l'aperçoivent et aillent raconter à tout le village que nous avons recueilli un champi, un enfant du malheur ou un enfant qui ne devrait pas être là.

- Comment ça, je ne comprends pas.

- Je n'ai pas le temps de t'expliquer, allez fait ce que je te dis.

Léa courut prendre le panier et le rentra à la cuisine pendant que la gouvernante montait dans les appartements de Madame la Comtesse de Marthon pour la prévenir de la trouvaille de la bonne. Quelques minutes plus tard, le Comte et son épouse étaient devant le panier. Ils fouillèrent et trouvèrent un mot écrit d'une main tremblante et avec des fautes d'orthographe.

« Madame la Quomtesse je vois donne mon fils pour que vous puiisez lui donner l'éducation car je suis malade et vais rejoindre mon épou qui es mor ; il a fain et il est pas malade ».

- Et bien, il ne faut pas s'embêter, comme si nous étions un centre pour jeune abandonnés, toutes n'ont qu'à nous envoyer leurs enfants et nous passerons notre argent à nourrir des bouches qui ne nous appartiennent pas !

- Mon ami, je vous serais gré de bien vouloir ne pas faire des discussions désobligeantes, nous allons le garder. Sa mère ne mentionne aucun prénom ni nom, comment allons nous l'appeler ?

- Nous sommes la saint Jean aujourd'hui, alors nous pourrions l'appelait Jean ?

- Tu as raison Léa, ton idée est très bonne, nous allons appeler cet enfant "Jean", mais comment trouver un nom de famille ?

- C'est toi Léa qui a trouvé ce bébé et donc tu viens de trouver son prénom et maintenant tu vas trouver son nom !

- Merci Monsieur le Comte de votre confiance, je trouve que Vergnaud est très beau pour un petit garçon ! Non ?

- Et bien soit, appelons-le Jean Vergnaud, et tu seras sa nourrice et son éducatrice, Bérénice vous soulagerez Léa pour qu'elle puisse prendre soin de Jean.

- Bien madame.

Jean grandit donc au château jusqu'au moment de partir faire son service militaire. Le matin, depuis qu'il avait assez de forces, il faisait le plein de bois pour les foyers des cheminées du château, et aussi, s'occupait des écuries de monsieur le Comte de Marthon. Il partit en garnison à Bordeaux sous les regards tristes des châtelains et des pleurs de sa mère d'adoption. Il rentra quatre ans plus tard, durée du service militaire de l'époque et retrouva sa place auprès de ses maîtres.

Un matin, Jean vint frapper aux appartements de son patron !

- Qu'est ce que c'est ?

- C'est Jean le champi, Monsieur le Comte, je voudrais vous entretenir, puis-je entrer ?

- Bien sûr, que veux-tu ?

- Je voudrai vous demander la permission de me marier monsieur !

- Avec qui ?

- Anna Nadeaud, elle est de la commune voisine et nous aimerions fonder une famille.

- Que font ses parents ?

- Ils sont métayers au château de Feuillade.

- Je vais me renseigner et je te dirai demain si je t'autorise à prendre pour femme cette Anna.

- Bien, Monsieur le Comte, je vous en remercie.

Le lendemain matin, Jean fut appelé par son patron pour lui annoncer que le mariage était accordé et que les châtelains régleraient les frais de noce et que comme cadeaux , il eut une fermette avec un morceau de terrain, une vache, un cheval pour le travail, une poule et un coq, un lapin et une lapine.

- Je suis sur qu'avec tout ça, malin comme tu es, tu pourras te débrouiller, tu me donneras le fermage comme tous les autres pour la Saint Michel le 29 septembre de chaque année. Je ne suis pas contre au fil du temps de te laisser quelques lopins de terre contre un peu d'argent. À toi de tout faire pour ne pas nous décevoir !

- Je vous remercie bien Monsieur le Comte.

Jean partit annoncer la nouvelle à sa promise et surtout à ses beaux-parents. En 1846, le couple donna le jour à un fils. Pierre naquit dans un foyer uni et travailleur. Jean acheta des terres à son patron et petit à petit devint propriétaire. Les terres valaient à cette époque 100 sous (ce qui représente maintenant 0,31 €), le champi était devenu propriétaire et était fier de sa réussite léguant ainsi à son fils un patrimoine.

Jean mourut à 73 ans en 1890 le 24 juin ; il est enterré dans le cimetière de la commune faisant dos à sa maison. Dans notre famille, lorsqu'on parle de Jean le Champi, c'est toujours avec fierté et honneur, car c'est mon sextaïeul.

KERMESSE 1988 -

Proposé par Daniel VILLARD

CM2
CONAN Gaëlle -DESAGE Fabien -FOLIN Catherine
LIVERNET Cécile - MARZAT Nicolas - MAUBRUN Hélène

CM1
BREGEON Laëtitia - DEBUS Julien - GOURINCHAS Séverine - PAILLET Vanessa - TEMPLIER Chantal

CE2
BESSON Lucile - DIDIER Marina - FEIRRERA Estelle GAUTHIER Sonia - HOUSSAIS Emilie - LACOUTURE Karine - LEMAIRE Olivier - LIVERNET David - LOTTE Laurent - MARANDAT Elodie - MICHEL Séverine

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 MAI 2017

Présents : Patrick BORIE, Alain ROUSSELOT, Claudine GAUDOU, Guy GUIGNARD, Jean-Yves GAUTIER, Sandrine CONTAMINES, Marylène BEMROSE, Christophe TIMOTEI, Jean François LAURENÇON, Elisabeth LEGER **Absents excusés** : Véronique PASQUIER, Lionel LACHAUD, Arnaud BLANCHON **Absents représentés** : Stéphane CHARBONNIER par Patrick BORIE.

Approbation des comptes-rendus de la réunion du conseil municipal du 11 et 24 avril 2017 à l'unanimité des membres présents.

LEGISLATIVES : Bureaux de vote du 11 et 18 juin 2017

Horaires	7h50 - 10h30	10h30 - 13h	13h - 15h30	15h30 - 18h
PRESIDENT 2 tours	BORIE Patrick	BORIE Patrick	ROUSSELOT Alain	ROUSSELOT Alain
11 juin	CHARBONNIER Stéphane	BEMROSE Marylène	CONTAMINES Sandrine	GUICHOU Patrick
	TIMOTEI Christophe	BRUN Caroline ROUGEUX Elodie	DOLNET Kathy	PASQUIER Véronique
18 juin	GUICHOU Patrick	GUIGNARD Guy	LAURENÇON Jean-François	LEGER Elisabeth
	TIMOTEI Christophe	BRUN Caroline	LACHAUD Lionel	GAUTIER Jean-Yves

PV du débat sur le PADD du PLUI de la CDC (périmètre ex Bandiat-Tardoire) : M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord périmètre de l'ex BANDIAT-TARDOIRE prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en date du 13 avril 2015. M. le Maire rappelle les objectifs du PLUi inscrits dans la délibération du 13 avril 2015, à savoir : Définir une politique d'habitat globale, cohérente et adaptée à l'échelle de la Communauté de Communes, notamment en termes de logement social et de reprise de logements vacants. Harmoniser l'affectation des sols en organisant l'espace intercommunal. Favoriser un développement territorial équilibré entre emplois, habitats, commerces et services. Faciliter le développement et l'attractivité économique du territoire à travers le dynamisme des filières commerciales et artisanales, agricoles et forestières, le développement des réseaux de communication numériques. Renforcer les pôles de services existants et développer les interactions Ville/Campagne. Préserver la qualité de vie et l'environnement à l'échelle du territoire. Protéger et valoriser les espaces naturels. Prendre en compte les enjeux de développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique. Conforter, assurer et diversifier le développement touristique et engager une réflexion sur la création d'équipement pouvant accueillir les visiteurs. S'inscrire dans une dynamique de coopération avec les communautés de communes de Seuil Charente Périgord et Haute Charente et la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, notamment à travers la thématique transport dans les zones rurales. Monsieur le Maire rappelle les principaux enjeux issus de la phase diagnostic : Habitat et social : intervention sur le parc existant, réponse à la demande au vu du vieillissement et la taille des ménages, remède contre les produits manquants (logements sociaux, logements réhabilités, domiciles collectifs…) Economie : la forêt, valorisation de la forêt par son animation, notamment en lien avec la maison forestière, accentuation de la vocation multidimensionnelle de la forêt, mise en valeur des espaces boisés morcelés, poursuite de la démarche de développement de chemins de randonnées et leur bon entretien, poursuite de l'économie locale, notamment celle du chauffage de bois. Economie : commerces, services, activités et équipements

renforcement des équipements porteurs de vie sociale, développement de l'agriculture de proximité, veille au maintien du commerce de proximité, développement des zones d'activités, créatrices d'emplois, proposition de conditions d'accueil favorables aux entreprises : mise en place du haut débit. Economie : tourisme, révélation du potentiel touristique, développement d'une démarche touristique identitaire : tourisme vert, atténuation de l'offre touristique faible. Réseaux, corrélation du développement de l'urbanisation avec les réseaux: assainissement, électricité… développement de la couverture numérique, élément attractif d'un territoire, amélioration et veille à la sécurité : défense incendie, transport gaz naturel. Déplacements / mobilités , développement du maillage de cheminement doux : circuit touristique, gestion des stationnements en centre-ville, amélioration de l'utilisation des transports en commun, veille concernant l'accessibilité au territoire (notamment à l'Est). Paysages : nécessité de porter une attention particulière aux paysages du quotidien, importance de donner un sens et des valeurs à la considération du paysage et au maintien de la diversité des terroirs dans le développement du territoire pour préserver le maillage qualitatif du territoire (plus que le considérer d'un point de vue quantitatif), anticipation concernant la gestion liée au problème de turn-over générationnel et de déprise agricole, de banalisation des paysages et de désintérêt vis à vis du patrimoine vernaculaire. Etat initial de l'environnement : utilisation de la politique de la PAC (BCAE7) afin de renforcer les éléments structurants (haies, etc.)., anticipation des conséquences de l'évolution socio-économique de l'agriculture sur l'entretien des terres et sur la qualité écologique des secteurs, développement des cheminements doux et la « nature en ville » pour renforcer la préservation de la TVB, installation de panneaux photovoltaïques sur toiture et non pas sur les surfaces agricoles et forestières, préservation de l'équilibre entre besoins de développement et préservation des ressources naturelles, prise en compte des zonages du PPRi dans les projets d'aménagement, nécessité de donner de la cohérence dans la gestion et le traitement des risques et pollutions, limitation du risque inondation par des pratiques agricoles adaptées (maintien des haies, etc.). Il rappelle la place centrale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ; PLUi qui déclinera la politique de développement et d'aménagement, et qui définira les règles d'occupation du sol, au travers de son règlement, de ses documents graphiques et des Orientations d'Aménagement et de Programmation, sur l'ensemble du territoire communautaire. M. le Maire indique que le PADD repose sur un diagnostic revisité au regard des nouvelles règlementations en vigueur (Grenelle de l'Environnement, Loi ALUR, etc…). La prochaine étape de l'élaboration du PLUi consistera en la traduction de ce PADD dans le règlement et ses documents graphiques et les Orientations d'Aménagement et de Programmation. M. le Maire détaille ensuite les choix et orientations générales retenus par le PADD. Ils s'organisent de la manière suivante : 1ère orientation politique : S'engager dans un développement urbain intercommunal durable et hiérarchisé et équilibré entre emplois, habitats, commerces et services. 2ème orientation politique : Affirmer le pôle de LA ROCHEFOUCAULD comme centralité intercommunale. 3ème orientation politique : S'appuyer sur la qualité paysagère et environnementale de l'ex BANDIAT-TARDOIRE pour renforcer l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme…). 4ème orientation politique : Soutenir l'agriculture et la sylviculture, socles territoriaux et moteurs économiques. M. le Maire précise que le débat relatif au PADD ne se conclut pas par un vote. A l'occasion de ce débat, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD et notamment sur les points suivants : Nécessité de faciliter l'urbanisation dans les zones qui se désertifient, Maintien des haies et des bosquets existants; Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les conclusions du débat, le conseil municipal : Prend ACTE et ATTESTE : de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme. Que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi, dont le contenu intégral est annexé à la présente, constitue la cadre de développement communal pour la prochaine décennie. P.J. : Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi et Tableau récapitulatif du positionnement de la commune de MARTHON sur le PADD du PLUi.

Destruction des nids de frelons asiatiques : M. le Maire expose au conseil municipal que le Département de la Charente, dans son courrier du 9 mai 2017, nous informe qu'il ne reconduit pas sa contribution financière pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique sur le territoire charentais. M. le Maire sollicite donc l'assemblée pour connaitre leur décision quant à cette lutte contre la prolifération des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la Commune de MARTHON. Il rappelle que le SDIS (pompiers) continuera à intervenir en cas de danger imminent pour les personnes au sein des bâtiments publics (école, salle des fêtes, mairie,...). LE CONSEIL MUNICIPAL, vu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents: - souhaite continuer la lutte contre la prolifération des nids de frelons asiatiques chez les particuliers marthonnais, - fixe la participation de la Commune à 50% du coût d'intervention du désinsectiseur, le solde restant à la charge du particulier concerné, - charge M. le Maire de transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité et à Mme la Trésorière de la Commune pour notification.

QUESTIONS DIVERSES DU 24 MAI 2017

Immeuble multigénérationnel : M. le Maire rappelle que le projet de l'immeuble est financé. Ce projet prévoit d'accueillir la pharmacie au rez-de-chaussée et 6 logements pour personnes âgées et jeunes décohabitants aux étages mais, devant la vacance (2 logements non loués depuis 6 mois) sur l'autre immeuble pour personnes âgées, il s'interroge sur la pertinence de ce choix d'un immeuble supplémentaire équipé d'un ascenseur. Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir le projet et demande à M. le maire d'étudier un autre projet avec l'architecte.

Transfert automatique des pouvoirs de police à la CDC : La loi NOTRe prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police du maire aux communautés de communes dans les 6 mois qui suivent leur extension, sauf opposition du CM. celui-ci autorise M. le Maire à préparer un arrêté refusant ce transfert de pouvoirs de police.

20 JUILLET 2017

Présents : Patrick BORIE, Alain ROUSSELOT, Claudine GAUDOU, Guy GUIGNARD, Jean-Yves GAUTIER, Sandrine CONTAMINES, Stéphane CHARBONNIER, Christophe TIMOTEI, Arnaud BLANCHON, Elisabeth LEGER
Absents excusés : Véronique PASQUIER, Marylène BEMROSE, Lionel LACHAUD, Jean François LAURENÇON **Secrétaire** : Alain ROUSSELOT

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2017 à l'unanimité des membres présents.

Immeuble multigénérationnel : M. le Maire indique que la Commune vient de se voir attribuer une subvention supplémentaire de 60938€ pour ce projet au titre de la revitalisation des centres bourgs. Il rappelle, conformément à la réunion précédente et, au vu du nombre de projets locatifs privés sur la Commune, 14 en tout pour l'année à venir, qu'il convient de revenir à un projet plus classique, 4 logements sans ascenseur. Le conseil municipal, après en avoir débattu, confirme cette option.

Projet de maison de randonnée et atelier des cantonniers : Ce projet, qui consiste à aménager le dépôt de l'ancienne gare, vient de se voir attribuer une subvention de 36 053€ au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (Région).

Acquisition d'un tracteur : Le tracteur de la commune ayant 31 ans, il convient de le changer. Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire établir des devis.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE : Cette décision modificative budgétaire tient comptes des nouvelles recettes précitées et, en dépenses de l'acquisition du tracteur et de divers ajustements. Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5 800	
6411	Personnel titulaire (IAT)	1 288	
74127	Dotation nationale de péréquation		7 088
	TOTAL fontionnement :	7 088	7 088

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2132-000	Immeubles de rapport CHAUDIERE logt 6 Rés. du Parc	3 300	
2138 - 267	Autres constructions VIDEOSURVEILLANCE POLE CULTUREL	5 000	
21578	Autre matériel et outillage de voirie TRACTEUR et ELAGUEUSE	48 000	
2313 - 262	Constructions DEPOT GARE	20 000	
2315 - 258	Installat°, matériel et outillage technique MO RD4 CENTRE BOURG	4 600	
2315 - 263	Travaux de génie civil SOLDE MO RD4 ENTREE OUEST POLE CULTUREL	940	
021 (040)	Vir.t de la sect° de fonctionnement		5 800
1321 - 265	Subvention. Etat, Etabl. nationaux FEADER PHARMACIE		56 000
1322 - 262	Subv° Régions FSIPL DEPOT GARE		20 040
	TOTAL investissement :	81 840	81 840
	TOTAL :	88 928	88 928

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Information de la Direction Départementale des Territoires (DDT) sur les AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE : Voici le texte du courrier reçu en mairie le 12 juin 2017 : "*Une évolution importante de la législation, dont le but est de limiter de manière drastique les autorisations de construire en dehors des parties actuellement urbanisées (PAU) est entrée en vigueur au 1er janvier 2017, et va avoir un impact significatif sur les pratiques actuelles. Ainsi, en application de l'article L 142-4 4° du code de l'urbanisme (CU), les secteurs, situés en dehors des PAU des communes non couvertes par un document d'urbanisme, où un schéma de cohérence territorial (SCOT) n'est pas applicable, ne pourront plus bénéficier de la procédure qui permettait d'y autoriser une construction au vu d'une délibération motivée du Conseil municipal ayant obtenu un avis favorable conforme de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Votre commune est concernée par cette nouvelle disposition dans la mesure où elle n'est couverte ni par un SCOT applicable, ni par un document d'urbanisme du type plan local d'urbanisme (PLU) ou carte communale (CC). Cependant l'article L 142-5 du CU prévoit que vous pourrez me demander de déroger à titre exceptionnel à cette règle. Il conviendra alors d'adresser au service instructeur, à l'appui d'une demande d'autorisation d'urbanisme, une délibération motivée du Conseil municipal, justifiant de l'intérêt du projet pour la commune et précisant qu'elle vaut demande de dérogation (voir annexes jointes). Cette demande de dérogation ne pourra être accordée, après avis de la CDPENAF, que si le projet ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, à la préservation et à la remise en état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, mais également ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et enfin ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerce et services. La procédure s'inscrira alors dans un régime dérogatoire qui sera plus restrictif qu'auparavant et qui pourra aboutir, dans des cas très spécifiques, à mon accord en application de l'article L 142-5 précité. Les services de la DDT se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles".*

Tuberculose bovine : participation à la collecte des animaux contaminés : M. le Maire expose à l'assemblée que, suite à la réunion du 17 juillet 2017 à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente où la Commune était représentée par M. ROUSSELOT Alain, 1er adjoint, trésorier de l'association locale de chasse, la FDC16 nous informe que, face à la recrudescence de la tuberculose bovine dans notre département, il y a lieu de mettre en place des bacs de collecte pour ramasser les viscères d'animaux sauvages contaminés. La FDC16 s'engage à financer les produits désinfectants et les bacs de 750 litres (avec couvercle et palonnier) qui seront notamment mis en place à DIRAC. La FDC16 réglera les frais de collecte avec une société d'équarrissage. Ce seront les chasseurs eux-mêmes qui y transporteront les animaux congelés par leurs soins. L'association locale de chasse sera informée de cette démarche. La FDC16 sollicite la

municipalité pour contribuer à cette mission sanitaire à hauteur de **100 € par an**. M. le Maire demande au conseil municipal s'il l'autorise à signer la convention relative à la gestion des déchets de venaison du grand gibier qui inclut cette participation annuelle de 100 €.
LE CONSEIL MUNICIPAL, vu cet exposé et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:
- accepte la participation financière de la Commune à la FDC16 à hauteur de 100 € par an, - AUTORISE M. le Maire à signer la convention susdite avec la FDC16 selon les conditions énoncées ci-dessus, - charge M. le Maire de transmettre la présente délibération accompagnée de la convention au Représentant de l'Etat pour contrôle de légalité et à M. le Président de la FDC16 pour notification.

IAT : VU le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 instituant l'indemnité d'administration et de technicité, vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.A.T, vu le décret 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux notamment la filière technique, M. le maire expose que, conformément à l'article 5 du décret sus nommé, l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité peut être modulée pour chaque agent pour tenir compte de sa manière de servir dans l'exercice de ses fonctions. L'assemblée doit appliquer au montant de référence annuel actuellement en vigueur un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8 (article 4 du décret) pour fixer l'enveloppe globale annuelle et cette indemnité sera versée mensuellement aux agents. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :
- d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) au bénéfice des membres des cadres d'emplois suivants : Adjoint administratif et Adjoint technique.
- de fixer le coefficient multiplicateur au montant de référence annuel à 8,
- d'autoriser M. le Maire, par arrêté individuel, à la moduler en fonction de la manière de servir de chacun, selon les critères suivants : connaissances professionnelles, sens du travail en commun et des relations avec le public, adaptation au poste de travail, sens des relations humaines, efficacité, ponctualité et assiduité. Cette délibération annule et remplace celle du 11 décembre 2001 visée par les services de la Préfecture le 18 décembre 2001.

Nomination d'un membre à la CLECT - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - (2017_7_3): Vu la fusion des CDC Bandiat Tardoire et Seuil Charente Périgord au 1er janvier 2017, Vu la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Considérant que cette commission intercommunale est instituée de plein droit lorsque c'est la 1ère année d'instauration du régime FPU (fiscalité professionnelle unique). Considérant qu'elle a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la FPU pour calculer l'attribution de compensation. Considérant que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal et que la CLECT est obligatoirement composée d'au moins UN représentant de chaque commune, Vu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Désigne **M. BORIE Patrick** à la CLECT,
- Charge M. le Maire de notifier cette décision à M. le Président de la Communauté de Communes "La Rochefoucauld - Porte du Périgord".

VIDEOPROTECTION AU POLE CULTUREL : M. le Maire informe l'assemblée que suite aux cambriolages commis au mois de juin sur la mairie et le centre culturel, conscient des difficultés, il serait souhaitable d'initier une démarche pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection en installant un système de vidéoprotection à l'entrée Ouest du bourg, en bordure de la RD N° 4, plus particulièrement aux environs du pôle culturel où se trouvent la discothèque Le Galion, le cinéma Le Silvérado, des salles d'associations, la salle des fête et le parking à destination des utilisateurs de ces lieux, mais aussi destiné à certaines manifestations communales. Les principaux objectifs seraient de : prévenir et dissuader des passages à l'acte et ainsi de diminuer le nombre de faits, renforcer le sentiment de sécurité de la population, faciliter l'intervention des forces de sécurité intérieure en identifiant et interpellant les auteurs d'infractions, aider à l'élucidation des actes de malveillance. Le projet proposé par les services de la gendarmerie prévoit la réalisation d'une installation associant des caméras intérieures, extérieures et visionnant la voie publique autour du pôle culturel, permettant la compréhension des situations aux différentes ouvertures du bâtiment mais aussi de caméras permettant la

reconnaissance des individus et la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules circulant sur le RD n° 4 ; axe principal, entrée Ouest de la commune. Les images seront enregistrées dans un appareil installé dans un local sécurisé. Afin d'assurer la sécurité du site et des abords, un visionnage en temps réel sera possible par des personnes habilitées. Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à déposer, auprès des services de la Préfecture, un dossier de demande d'autorisation d'installation de 6 caméras au pôle culturel comme exposé ci-dessus.

Arrêté pour démarchage à domicile + avis de précaution : Plusieurs vols par ruse ont été commis sur la commune ces 6 derniers mois. M. le Maire propose de prendre un arrêté réglementant l'activité de démarchage à domicile (ci-dessous). Le conseil municipal adopte cet arrêté et propose d'envoyer un avis de précaution à tous les Marthonnais (avis ci-dessous).

Arrêté
réglementant l'activité de démarchage à domicile

Le Maire de la Commune de MARTHON,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1 et suivants,
Vu les articles L 121-8 à 10, L 121-1 à L 121-7 et L 221-10 du Code de la Consommation,
Vu l'intérêt général ;
Considérant que l'activité de démarchage à domicile s'intensifie sur le territoire de la commune de MARTHON,
Considérant qu'il est nécessaire de protéger les citoyens, et surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives, telles qu'elles sont définies au code de la Consommation,

ARRETE

Article 1 : Toute société, entreprise individuelle ou artisanale ou association qui démarche à domicile sur le territoire de la commune de MARTHON doit s'identifier auprès du secrétariat de la mairie avant de commencer sa prospection. Elle doit fournir, par écrit, le nombre des démarcheurs, leur nom et la période de démarchage. Le visa de la mairie porté sur cet écrit ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage ; il est juste la preuve du passage en mairie.

Article 2 : Les habitants qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation manifeste d'identité de la part de démarcheurs à domicile sont invités à prendre contact avec les services de la Gendarmerie.

Article 3 : Les quêtes à domicile sont interdites dans le département de la Charente par arrêté préfectoral, sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels à la générosité publique. La vente

de calendriers au domicile des particuliers par certains organismes publics n'est pas assimilée à une quête.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 5: Monsieur le Maire de MARTHON et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de LA ROCHEFOUCAULD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon la règlementation en vigueur. Marthon, le..... Le Maire, Patrick BORIE

Avis de précaution

Ces dernières semaines, plusieurs vols d'espèces ou de bijoux ont été perpétrés sur la Commune et, toujours par ruse et sans effraction. Aussi, il vous est recommandé de ne jamais ouvrir à toute personne qui pourrait se présenter sous couvert d'une administration ou d'un service quelconque (ordures ménagères, services de l'eau, vérification de conformité, etc...) sans que celle-ci ne vous présente une attestation de passage visée par la mairie. Par ailleurs, en cas d'absence de votre domicile, même de courte durée, veillez à bien fermer toutes vos ouvertures, portes, fenêtres, ... Et, dans l'intérêt de tous, signalez au plus vite toute personne inconnue qui peut se présenter à votre domicile.

Le Maire
Patrick BORIE

Destruction d'un nid de frelons asiatiques aux écoles en Août 2017

REPAS DE QUARTIER DU LOTISSEMENT BELLEVUE

Le 9 juillet 2017, le lotissement Bellevue (route de Grassac a organisé sa première fête des voisins. Malgré quelques averses, ces 27 adultes et enfants qui se sont réunis. Nous remercions M. le Maire de sa présence et de sa contribution pour les bancs et les tables. Merci aussi à la commune de Grassac pour le prêt du tivoli. Merci aux organisateurs et aux participants de la fête des voisins. Et à l'année prochaine…

REPAS DE QUARTIER DE CHEZ TRAPE

Photo Didier et Anita DESSIRIÉ

Samedi 26 août 2017, sur la place de l'ancienne gare de Marthon, les habitants de chez Trape et des environs étaient réunis, par un temps agréable, pour leur repas de quartier. C'était la 13ème édition de cette rencontre entre habitants, comme d'habitude, très conviviale. C'est Didier et Anita DESSIRIÉ et leur équipe qui assuraient la logistique. Après le repas, la quarantaine de voisins ont partagé jeux de belote et jeux de boules, dans la joie et la bonne humeur.

REPAS DE QUARTIER DE LA GRANGE DU JUGE

Article et photos : Jean-Marie Collombat

"Nos chers voisins" de la Grange du Juge

En cette fin d'été 2017 et, malgré une météo parfois capricieuse, le repas de quartier de « La Grange du Juge », organisé chez Geneviève et Guy GUIGNARD, s'est déroulé dans les meilleures conditions. Les voisins présents ont eu le plaisir de découvrir de nouveaux et sympathiques visages. L'incontournable concours de pétanque a, une fois encore, réuni jeunes et anciens, novices et confirmés. Les parties de boules, âprement disputées, se sont jouées dans une ambiance toujours aussi joyeuse. Un grand merci à celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle réunion.

L'équipe féminine et le couple gagnant

On en redemande.
Allez, rendez-vous est pris pour 2018.

Magnifique

Feu d'artifice

du 13 JUILLET 2017

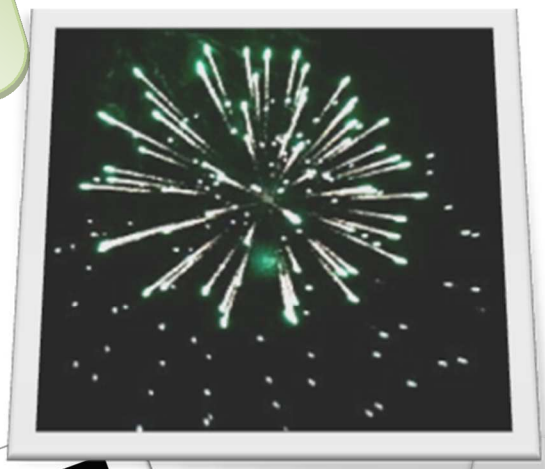

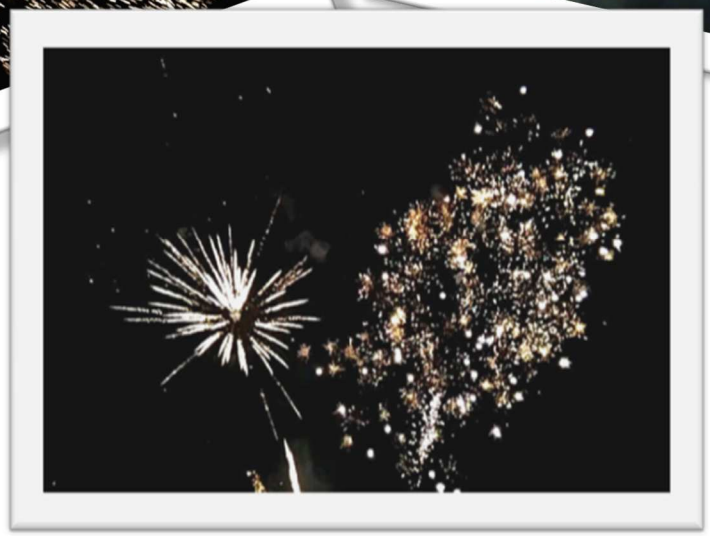

très applaudi, après le « Casse-croûte »
offert par le Comité des Fêtes

Photos : J. LISLAUD

Bulletin municipal tiré à 330 exemplaires
Responsable de la publication : Le Maire, Patrick BORIE
Rédaction et mise en page :
Chantal VERSAVAUD - Jocelyne LISLAUD
Ont participé à ce numéro :
Daniel VILLARD – Patrick GUICHOU et les Associations.
Impression : BLANCHIER REPROGRAPHIE Angoulême - 05 45 38 95 88